

# DESSINE MOI UNE MAISON

Du vendredi 5 octobre au dimanche 7 octobre 2007

**1 console WII + 4 coffrets CRAYOLA**

(à déterminer selon l'âge des vainqueurs) d'une valeur totale de 100.00 € HT

**... A GAGNER après délibération du jury!**

---

---

## **ARTICLE 1 :**

BC PROMOTION , dont le siège social est situé 4, impasse Pitot, 31500 TOULOUSE. RCS : Toulouse 431 222 231, dirigé par Mr Jérôme CAILLEAU, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat pendant le salon de l'immobilier **DESSINE MOI UNE MAISON** du *vendredi 05 octobre au dimanche 07 octobre 2007.*

## **ARTICLE 2 :**

La participation à ce jeu concours est ouverte à tous les enfants de 2 à 12 ans, après autorisation parentale, durant les dates de validité de l'opération à l'exception du personnel de BC PROMOTION, leur famille et toute personne ayant collaboré à sa conception ou à sa réalisation.

## **ARTICLE 3 :**

Pour participer, il suffit que les enfants dessinent une maison sur un bulletin prévu à cet effet ou sur papier libre sur lequel seront indiqués nom, son prénom, âge, numéro de téléphone, adresse complète et Internet.

Les dessins seront exposés tout au long de l'opération du salon de l'immobilier ainsi que sur le site Internet [www.dessine-moi-une-maison.fr](http://www.dessine-moi-une-maison.fr) appartenant à BC PROMOTION pendant 60 jours suivant le salon de l'immobilier. Entre le 1<sup>er</sup> et le 19 décembre 2007 et après sélection par un jury de 10 dessins, le grand public pourra élire le plus beau dessin en votant sur Internet à l'adresse suivante : [www.dessine-moi-une-maison.fr](http://www.dessine-moi-une-maison.fr).

## **ARTICLE 4 :**

**Le grand gagnant recevra une console WII d'une valeur de 250.00 TTC**

**Les 4 gagnants suivants se verront offrir des coffrets de dessin Crayola pour une valeur totale de 100.00 € TTC**

## **ARTICLE 5 :**

Les heureux gagnants seront connus au plus tard le 20 décembre 2007 après dépouillement des résultats du vote.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de mauvaises transmissions des coordonnées téléphoniques, ou de l'adresse.

## **ARTICLE 6 :**

BC PROMOTION se mettra en contact avec les gagnants par courrier ou par téléphone pour les informer de la date de remise des lots qui resteront disponibles jusqu'au 31 décembre 2007. Passée cette date les gagnants ne pourront recevoir leur lot et ceux-ci seront rendus à l'organisateur qui en disposera à son gré.

## **ARTICLE 7 :**

Les cadeaux ne sont pas échangeables et ne peuvent faire l'objet d'une contrepartie financière.

## **ARTICLE 8 :**

Les gagnants acceptent de voir leur nom et leur dessin faire l'objet d'une campagne publicitaire Nationale et/ou Régionale (affichage, presse, Internet...) le cas échéant.

## **ARTICLE 9 :**

BC PROMOTION décline toute responsabilité en cas de mauvaises transmissions de coordonnées.

Les dessins seront considérés comme nuls si les coordonnées d'adresse sont incomplètes ou raturées.

Tous cas fortuits, non prévus par le présent règlement, seront tranchés par BC PROMOTION

## **ARTICLE 10 :**

Le fait de participer à ce jeu concours, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.